

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00405

**CO-FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DE LIAISON MODES DOUX
ENTRE LA LOIRE ET LA HAUTE-LOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D2023004050

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

CO-FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DE LIAISON MODES DOUX ENTRE LA LOIRE ET LA HAUTE-LOIRE

Dans le cadre du déploiement de leur politique respective pour le développement du vélo et de la mise en œuvre croissante de la coopération entre leurs territoires, le Département de la Loire et de la Haute-Loire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole, la Communauté de Communes Loire Sémène et la Commune de Firminy souhaitent lancer une réflexion pour évaluer la faisabilité d'une réhabilitation en voie verte de l'ancienne voie SNCF entre les communes de Firminy (Loire) et la Séauve-sur-Semène (Haute-Loire).

Cette voie verte à vocation cyclo touristique permettrait à terme une connexion à la Via Fluvia (véloroute n°73) en Haute-Loire.

Il s'agit donc de pouvoir mener une étude d'évaluation des incidences du projet sur les milieux naturels (faune, flore, habitat) et sur l'analyse d'une incidence financière liée à la remise en état éventuelle des différents ouvrages d'art ferroviaires. En effet, le parcours long de 13,1 km, comprend 7 tunnels (3,1 km) et 5 viaducs (565 m).

Le coût total de la prestation d'étude de faisabilité est estimé à 60 000 € HT.

Le Département de la Loire a sollicité les 6 collectivités concernées pour une répartition du coût de l'étude, à savoir : Les Départements de la Loire et de la Haute-Loire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté de Communes Loire Semène, Saint-Etienne-Métropole et la Ville de Firminy. Il est proposé une égale participation de chaque collectivité, à hauteur de 10 000 € HT.

La maîtrise d'ouvrage de cette étude est assurée par le Département de la Loire.

Les collectivités concernées par ce cofinancement, participeront au Comité de Pilotage de cette étude.

Le Département de la Loire propose une convention partenariale pour les six co-signataires, avec un versement unique en fin d'étude.

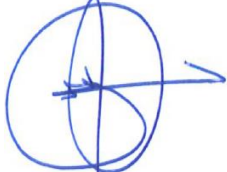
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide la participation financière de Saint Etienne Métropole à cette étude à hauteur de 10 000 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**

- la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°441 du budget principal de l'exercice 2023.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large circle with a vertical line through it and a horizontal line with an arrow pointing to the right.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, elongated oval shape with a vertical line through it and a horizontal line at the top.

Hervé REYNAUD